



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dopage

Question écrite n° 16918

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur l'impact négatif de l'affaire "Armstrong" sur les relations des Français au sport. Ainsi, l'homme qui gagna sept fois le tour de France et qui devint de ce fait une véritable idole de cette grande manifestation populaire a reconnu s'être dopé, accusé qu'il est d'avoir mis en place le système de dopage le plus perfectionné jamais vu. Le cyclisme a déjà vu son image se dégrader considérablement du fait de nombreuses affaires de dopage ; ce nouvel aveu ne pourra que nuire à sa réputation, une nouvelle fois, et obérer l'efficacité du sport dans sa fonction éducative et dans le système de valeurs qu'il doit transmettre. Il demande donc quelles mesures elle compte prendre afin de lutter contre ces graves manquements à l'éthique sportive et permettre au sport de retrouver pleinement la fonction sociale qui est la sienne.

Texte de la réponse

L'affaire Armstrong a révélé les fragilités qui demeurent dans la lutte contre le dopage au plan international. En effet, Lance Armstrong a échappé aux contrôles effectués tout au long du Tour de France. Cette affaire, qui porte de graves atteintes au sport en général et au cyclisme en particulier, appelle des réponses nouvelles sur le plan international, notamment à l'occasion de la révision du code mondial antidopage. La France et l'Europe sont particulièrement mobilisées dans la concertation autour de cette révision du code. S'agissant de la France, la politique de la lutte contre le dopage est à la fois conforme au code mondial antidopage et aux standards internationaux. Elle bénéficie d'un dispositif juridique et organisationnel global. A cet égard, notre pays dispose d'un ensemble législatif et réglementaire complet, précis et de qualité permettant de donner aux acteurs de la lutte contre le dopage les moyens d'intervenir le plus efficacement possible. L'Agence française de lutte contre le dopage, autorité publique indépendante, effectue souverainement ses contrôles et réalise l'analyse des échantillons prélevés dans son laboratoire de Châtenay-Malabry. Dans la lutte contre le dopage, il convient aussi de citer le dispositif global et articulé contre les trafics de produits dopants avec l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique, lequel joue un rôle pivot, en particulier durant le Tour de France. La prévention du dopage constitue également un axe essentiel. Sur le plan national, la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la protection de la santé des sportifs attribue au ministère un rôle central dans l'engagement et la coordination de la prévention, de l'éducation et de la recherche en matière de dopage. Enfin, sur le plan international, la France joue un rôle important pour permettre la coopération avec l'industrie pharmaceutique et les autorités publiques en charge de la lutte contre le dopage. Dans cette perspective, elle a organisé le 12 novembre dernier à l'Assemblée Nationale, un symposium réunissant les principaux acteurs de ce projet qui doit permettre d'élaborer des tests ad hoc pour dépister les médicaments comportant une substance dopante, avant leur mise sur le marché. Il convient de signaler également que depuis le 1er janvier 2013, Madame Valérie FOURNEYRON, ministre chargée des sports, représente le continent européen au sein du comité exécutif de l'Agence mondiale antidopage. Cette élection permet tant à la France qu'à l'Europe de mieux faire entendre sa voix au sein de cet organisme international pivot dans la lutte.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16918

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 981

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8521